

Exploration des pensées, projets ou actions suicidaires

- L'évaluation comprend le type et l'ampleur des pensées suicidaires, les motifs et les facteurs de risque, les antécédents de tentatives de suicide et les facteurs de protection :
- « À quoi ressemblent ces pensées suicidaires ? »
- « À quelle fréquence avez-vous des pensées suicidaires et à quel point sont-elles pressantes ? »
- « Où vous situez-vous sur une échelle de 0 à 10 ?
(0 = aucune intention suicidaire,
10 = la prochaine occasion suffira à réaliser le projet suicidaire)
- « Qu'est-ce qui déclenche vos idées noires ? » (p ex. événement spécifique)
- « Vous faites-vous une représentation concrète de la façon dont vous passeriez à l'acte ? »
- « Avez-vous entrepris des préparatifs de suicide ? »
- « Avez-vous accès à des moyens qui vous permettraient de vous ôter la vie ? »
- « Avez-vous déjà tenté de vous suicider dans le passé ? »
- « Dans votre entourage social ou familial, y a-t-il des personnes qui se sont suicidées ? »
- « Est-ce que quelqu'un ou quelque chose pourrait vous empêcher de mettre fin à vos jours ? »

Le dépistage de la suicidalité au moyen de questionnaires diagnostiques peut servir de complément, mais ne remplace en aucun cas l'interrogatoire direct. Les expert-e-s supposent qu'une approche directe (telle que les questions ci-dessus) se révèle plus utile pour reconnaître les tendances suicidaires que l'analyse des réponses à un questionnaire.

L'évaluation du **diagnostic différentiel** ne devrait être réalisée que par une personne spécialisée en psychiatrie ou en psychologie et sur la base des questionnaires validés.